

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ampliation certifiée conforme
Le Secrétaire général du Gouvernement



Marc GUILLAUME

Décret du **21 JUIL. 2016**

portant clôture de la session extraordinaire du Parlement

NOR : HRUX1620018D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution ;

Vu le décret du 17 juin 2016 portant convocation du Parlement en session extraordinaire ;

Décète :

Article 1^{er}

La session extraordinaire du Parlement est close.

Article 2

Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **21 JUIL. 2016**

SIGNE : François HOLLANDE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

SIGNE : Manuel VALLS